

YVES BOIVINEAU

Evêque d'Annecy

à

Père Jean-Luc LEROUX, *osfs*

Père,

Après dialogue avec vous et avec l'accord de vos Supérieurs, je vous nomme curé de la paroisse Bienheureuse Mère Térésa , les bords du Lac.

Dans votre office de curé, vous serez le propre pasteur de la paroisse que je vous confie. En communion avec votre évêque, vous y accomplirez le service du Christ Pasteur, assurant les charges d'enseigner, de sanctifier et de gouverner. Vous vivrez votre ministère en vous appuyant sur l'Equipe d'Animation Pastorale et sur le Conseil Pastoral de Paroisse.

Vous aurez à cœur de veiller à favoriser la participation active et responsable des chrétiens à la vie de l'Eglise, accueillant avec bienveillance et discernement les différents charismes que suscite l'Esprit et suscitant la prise de responsabilité du plus grand nombre.

Vous serez particulièrement attentif

. à annoncer la Parole de Dieu et à proposer la foi

Qu'avec le concours de la communauté chrétienne, la Parole puisse parvenir

- à tous ses membres
- à ceux qui se sont éloignés de la pratique de la vie chrétienne
- et, dans le dialogue, à ceux qui ne partagent pas notre foi.

Que la dimension de l'appel soit mise en valeur :

- chacun est appelé à devenir disciple
- les différentes vocations (la vie consacrée, les vocations laïques, le ministère diaconal, le ministère presbytéral) servent ensemble l'unique mission.

. à célébrer le Mystère pascal

Vous aurez à cœur

- de veiller à la préparation et à la célébration des sacrements de l'Eglise, cherchant à ce que l'Eucharistie soit au cœur de la vie communautaire, comme source et sommet de la vie chrétienne.
- de nourrir la vie de prière (personnelle, familiale, communautaire, liturgique)
- de partager et offrir la vie, les joies, les peines, les souffrances des membres de la communauté chrétienne et de toute la communauté humaine, avec une attention privilégiée aux malades et aux petits.

. à servir

Vous veillerez à ce que les communautés demeurent dans un esprit et une pratique de service. Les services caritatifs, nécessaires à la vie de toute communauté, n'épuisent pas la dimension du "service". Il s'agit bien de soutenir et d'encourager toutes celles et tous ceux qui, au nom du Christ, cherchent à être ferment dans le monde et à sanctifier la vie familiale, la culture, la vie politique, le monde économique, les rapports sociaux, et travaillent ainsi à "l'unité de tout le genre humain" (L.G. 1).

Il vous revient de présider le Conseil économique de la paroisse. Vous saurez rappeler que l'administration des biens doit être rigoureuse, désintéressée, et ordonnée au service de l'Évangile.

Vous aurez à cœur de collaborer avec les prêtres et diacres, les animateurs et animatrices ayant reçu une lettre de mission, et les laïcs. Vous aurez ainsi soin de promouvoir une action pastorale commune et de développer l'ouverture, les liens et les échanges qui construisent l'Église diocésaine et universelle.

Ayez le souci de stimuler le dialogue œcuménique et de favoriser l'ouverture aux religions non chrétiennes.

Conformément au droit général de l'Église, vous avez la faculté de confesser, que vous pouvez exercer partout. Vous recevez la faculté d'assister valablement aux mariages dans la paroisse dont vous avez la charge, ainsi que de déléguer cette faculté.

Vous veillerez avec soin à la tenue des registres paroissiaux, à la conservation des archives, et à l'entretien des objets de culte et des églises.

Vous résiderez au presbytère de Saint - Jorioz .

Ayez toujours le respect des pauvres et le souci de toutes les Églises.

Que le Seigneur bénisse votre ministère !

Annecy, le 1^{er} juillet 2010

✠ Yves BOIVINEAU
Evêque d'Annecy